

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué du Président de l'Université de Lorraine, Pierre Mutzenhardt

La section disciplinaire de l'Université de Lorraine est régie par le Code de l'Éducation. Elle est composée de six élus personnels de l'université (enseignants et non-enseignants) et de six représentants des étudiants. Elle peut sanctionner les étudiants uniquement pour les faits suivants :

- Fraude aux examens ;
- Fraude à l'inscription ;
- Atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement.

Le vendredi 26 avril 2019, des captures d'écran montrant des propos à caractère raciste échangés au sein des étudiants de la deuxième année de licence de sociologie de l'UFR SHS-Metz ont été diffusées sur les réseaux sociaux. Le caractère choquant de ces messages a légitimement indigné la communauté universitaire et au-delà. J'ai alors saisi la section disciplinaire sur le cas de deux étudiantes, au motif que les faits dont elles étaient les auteures étaient de nature à porter atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'établissement. J'ai également signalé les faits au Procureur de la République.

La commission d'instruction de la section disciplinaire a procédé à l'analyse de l'ensemble des pièces recueillies pendant l'enquête. Elle a auditionné quatre témoins ayant répondu à sa convocation et les deux étudiantes identifiées comme étant auteures des messages.

Ce travail d'instruction a permis d'établir que les éléments de conversation en cause ont été tenus dans un cadre privé, celui d'un groupe Messenger, les 6 et 13 décembre 2018. Les échanges sur ce groupe, créé en novembre 2018, portaient sur les cours, les emplois du temps, les sorties... Certains étudiants membres de ce groupe ont exprimé leur désaccord par rapport aux messages incriminés dès décembre 2018, sans que cela ne sorte du périmètre du groupe privé. La communication des captures d'écran de ces échanges au-delà de ce périmètre est intervenue quatre mois après les faits, à l'initiative d'une étudiante membre du groupe Messenger, à l'occasion d'une sortie pédagogique rassemblant tous les étudiants de la promotion.

Cette phase d'instruction terminée, la section disciplinaire s'est réunie en formation de jugement et s'est prononcée le 11 juillet. Elle n'a pas pris de sanction à l'endroit des deux étudiantes, au motif que les faits n'entrent pas dans son champ de compétence puisqu'ils n'ont pas engendré directement une atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'établissement.

Je prends acte de ce jugement de la section disciplinaire et j'en comprends la logique, même si je ne peux que regretter les limites réglementaires qui ne permettent pas à l'Université d'agir sur des comportements inacceptables de la part de membres de la communauté, comportements qui sont en contradiction aussi manifeste avec les valeurs de notre établissement. Cependant, l'ensemble de la procédure disciplinaire a favorisé la prise de conscience des deux étudiantes qui ont exprimé de profonds regrets. Elles ne seront pas inscrites à l'Université de Lorraine à la rentrée prochaine.

Mes pensées vont aujourd'hui à toutes les victimes, sans savoir si elles ont engagé les démarches du volet judiciaire de cette affaire. Ces faits sont lourds de conséquences. Ils ont été et sont encore probablement source de souffrances multiples.

Il appartient désormais à la communauté universitaire de s'engager pour que plus jamais de tels propos ne puissent être tolérés, quelle que soit la légèreté de l'intention qu'ils portent. Il n'y a pas de racisme qui puisse être "ordinaire" ou de discrimination qui puisse être "légère".

En ce sens, l'Université de Lorraine s'engage dès la rentrée de septembre 2019 pour renforcer sa mission égalité-diversité et porter ce message partout dans l'établissement. En nous inscrivant pleinement dans la dynamique lancée fin avril par la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, nous participerons activement à la journée nationale de lutte contre le racisme dans les universités, en mars 2020. Mais, plus largement, dès la rentrée, les moyens de la mission égalité-diversité seront renforcés, de même que les relations avec les associations engagées contre le racisme et toutes les formes de discrimination. Une plateforme participative sera ouverte pour recueillir les initiatives et les mettre en œuvre efficacement. La mise en place de cette plateforme participative sera accompagnée d'une grande opération de sensibilisation tout au long de l'année.

CONTACT PRESSE

David DINE

Directeur de la communication

david.dine@univ-lorraine.fr / 06 14 53 01 35

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
34, Cours Léopold - BP 25233
54052 NANCY Cedex
Tél. : 03 72 74 00 00
communication@univ-lorraine.fr
www.univ-lorraine.fr

L'Université de Lorraine est un établissement public d'enseignement supérieur composé de 10 pôles scientifiques rassemblant 60 laboratoires et de 9 collèges réunissant 43 composantes de formation dont 11 écoles d'ingénieurs. Elle compte près de 7 000 personnels et accueille chaque année plus de 60 000 étudiants. Retrouvez toute l'actu de l'UL sur factuel.univ-lorraine.fr et sur theconversation.com/institutions/universite-de-lorraine